



CIPI
Centre d'information pour
la prévention des incendies



suva

Communiqué de presse

Berne, le 30 novembre 2023

Augmentation du risque d'incendie dû aux bougies durant l'Avent

Le temps de l'Avent commence dimanche prochain. Les bougies permettent de créer une ambiance paisible pendant cette période. Pourtant, une bougie qui scintille doucement peut déclencher un incendie qui se propage en un rien de temps dans l'appartement ou la maison. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI, le Bureau de prévention des accidents bpa et la Suva donnent quelques conseils simples pour éviter les incendies.

Les bougies et les décorations permettent de donner une atmosphère chaleureuse à la période de l'Avent. Mais on oublie souvent qu'elles sont également liées à un risque d'incendie accru. Une bougie qui scintille doucement peut, en un rien de temps, réduire en cendres tout un appartement. Les statistiques le montrent : le risque d'incendie dû aux bougies, allumettes, etc. augmente fortement durant la période de l'Avent. Rien que pendant les jours de Noël, de tels incendies sont six fois plus nombreux qu'au mois de novembre. La plupart des incendies provoqués par des bougies sont dus à l'inattention. Autrement dit, ils auraient pu être évités.

C'est pourquoi il est impératif de toujours vérifier que les bougies sont éteintes avant de quitter une pièce. Les bougies laissées sans surveillance peuvent se renverser et mettre le feu à des objets légèrement inflammables. De plus, lorsque la couronne de l'Avent ou le sapin de Noël sont desséchés, ils prennent vite feu. Il ne faut donc plus allumer de bougies sur une couronne de l'Avent ou un sapin de Noël secs. Les guirlandes de lumière LED et les bougies LED sont des alternatives qui ne présentent aucun danger d'incendie.

Les mesures de précaution suivantes permettent de prévenir les incendies en toute simplicité.

- Ne jamais laisser des bougies allumées sans surveillance.
- Toujours poser les bougies à la verticale et en position stable sur un support incombustible. S'assurer que les bougies sont suffisamment éloignées de textiles, décorations ou de tout autre matériau inflammable.
- Ne jamais laisser les bougies se consumer intégralement : les remplacer au plus tard lorsqu'elles atteignent une hauteur de deux doigts au-dessus de la couronne de l'Avent ou des branches du sapin.
- Ne pas allumer de bougies lorsque les couronnes ou les branches de sapin sont sèches.
- Utiliser des bougies et des guirlandes LED : elles sont plus sûres que les bougies traditionnelles.
- Faire particulièrement attention aux bougies lorsque des enfants ou des animaux domestiques sont présents dans la pièce. Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.

Autres conseils de sécurité : www.bfb-cipi.ch/feter-en-securite



Nous répondons aux demandes des médias

- Rolf Meier, service de presse CIPI, 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch
- Christoph Leibundgut, porte-parole BPA, 031 390 21 21, medien@bfu.ch
- Jean-Luc Alt, porte-parole Suva, 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI sensibilise la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Consultez également nos articles d'actualité sur la prévention des incendies sur les réseaux sociaux.

